



# Assemblée générale

Distr. générale  
23 avril 2013  
Français  
Original : anglais

## Soixante-septième session

Points 146 et 164 de l'ordre du jour

### Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement des activités découlant de la résolution  
1863 (2009) du Conseil de sécurité

## Rapport sur l'exécution du budget d'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 et projet de budget du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014

### Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Crédit ouvert pour 2011/12	291 092 700 dollars
Dépenses de 2011/12	287 757 400 dollars
Solde inutilisé de 2011/2012	3 335 300 dollars
Crédit ouvert pour 2012/2013	436 905 000 dollars
Dépenses prévues pour 2012/13 <sup>a</sup>	434 233 100 dollars
Montant prévu du solde inutilisé de 2012/13 <sup>a</sup>	2 671 900 dollars
Projet de budget du Secrétaire général pour 2013/14	448 439 200 dollars
Recommandation du Comité consultatif pour 2013/14	439 071 000 dollars

<sup>a</sup> Montant estimatif au 28 février 2013.



## I. Introduction

1. On trouvera aux paragraphes 35, 36 et 38 du présent rapport des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 9 368 200 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget pour le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/67/712), ainsi que les recommandations et observations que le Comité a jugé bon de faire sur des questions précises dans les paragraphes qui suivent.

2. Lors de son examen du financement de l'UNSOA, le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont communiqué des renseignements complémentaires et des précisions et lui ont adressé en dernier lieu des réponses écrites qu'il a reçues le 12 avril 2013. La liste des documents que le Comité consultatif a examinés et de ceux dont il s'est servi est donnée à la fin du présent document. Les observations et les recommandations détaillées formulées par le Comité consultatif sur les conclusions du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2012 et ses observations et recommandations transversales sur les questions transversales concernant ces opérations figurent dans ses rapports correspondants (A/67/782 et A/67/780, respectivement).

## II. Rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012

3. Par sa résolution 65/306, l'Assemblée générale a ouvert des crédits d'un montant brut de 291 092 700 dollars (montant net : 287 701 900 dollars) aux fins du fonctionnement du Bureau d'appui pendant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012. Les dépenses engagées au cours de l'exercice ont atteint au total 287 757 400 dollars en valeur brute (284 463 200 dollars en valeur nette), le montant brut du solde inutilisé s'élevant à 3 335 300 dollars, soit 1,1 % du crédit ouvert en valeur brute. On trouvera à la section IV du rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/67/600) une analyse détaillée des écarts.

4. La sous-utilisation des crédits ouverts s'explique principalement par les facteurs suivants :

a) Installations et infrastructures (19 654 700 dollars) : réduction des besoins au titre des services de construction, des carburants et lubrifiants, ainsi que des services d'aménagement et de rénovation. Ces économies ont été en partie annulées par l'augmentation des besoins pour l'acquisition d'installations préfabriquées;

b) Services médicaux (2 237 600 dollars) : réduction des besoins en services médicaux et en ravitaillement militaire, en partie compensée par une augmentation des achats de matériel médical.

5. Les dépassements s'expliquaient principalement par les facteurs suivants :

a) Communications (6 778 800 dollars) : augmentation due à l'acquisition de matériel de communication et à la fourniture de services d'information, partiellement compensée par la réduction des communications commerciales;

b) Transports terrestres (5 010 600 dollars) : augmentation due à l'acquisition de véhicules, en partie compensée par une diminution des besoins en services de réparation et d'entretien;

c) Personnel recruté sur le plan international (4 966 200 dollars) : augmentation des salaires et des dépenses communes de personnel par suite de la procédure accélérée de recrutement. Le taux de vacance moyen réel était de 14,3 % pendant la période considérée alors que le taux inscrit au budget était de 20 %.

6. Dans la partie II.F du rapport sur l'exécution du budget consacrée à l'informatique (A/67/600), il est indiqué que l'UNSOA a exploité et entretenu 612 ordinateurs de bureau et 395 ordinateurs portables. Pendant la période de l'exécution du budget, l'UNSOA comptait 144 membres du personnel recrutés sur le plan international, 107 sur le plan national et 1 membre du personnel temporaire. Après avoir demandé des explications quant au nombre important d'ordinateurs par rapport aux effectifs en personnel civil, le Comité consultatif a été informé que des ordinateurs étaient aussi fournis au personnel en uniforme ainsi qu'au personnel des Nations Unies non civil, comme les sous-traitants, et au personnel civil de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).

7. Après avoir demandé des précisions sur le fait que les dépenses au titre des traitements du personnel recruté sur le plan national étaient moindres que prévu, avec un écart de 1 911 000 dollars (32,2 %) (voir A/67/600, par. 39), le Comité consultatif a été informé que pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, les crédits qui avaient été approuvés étaient basés sur des recrutements aux classes G-6 et G-7, mais que l'UNSOA avait recruté 81 % de son personnel en deçà de la classe G-6, ce qui expliquait l'écart par rapport aux dépenses inscrites au budget. Le Comité a par ailleurs été informé que compte tenu de l'expérience acquise en 2011/12, l'UNSOA avait ajusté les crédits demandés pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national pour le budget 2012/13 à la classe G-4. Pour l'exercice 2012/13, 32 % des agents des services généraux ont été recrutés sur le plan national à la classe G-4 ou en deçà, et 68 % à la classe G-5 ou au-dessus. Il a été expliqué que la pratique suivie pour établir le budget pour les agents des services généraux était de faire la moyenne des classes et échelons du personnel et d'appliquer l'échelon supérieur pour la prochaine période.

8. On trouvera dans les paragraphes ci-après, relatifs au projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/67/712), les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget (A/67/600) au titre de divers objets de dépense.

### **III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours**

9. Le Comité consultatif a été informé qu'au 7 mars 2013, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer l'UNSOA depuis sa création

s'établissait à 1 104 600 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 960 643 000 dollars, le montant restant dû se chiffrant donc à 143 957 000 dollars. **Le Comité consultatif note avec inquiétude que le solde de trésorerie de l'UNSOA s'établissait à 29 700 000 dollars au 4 mars 2013, ce qui ne couvre pas la réserve opérationnelle de 47 315 000 dollars (soit un déficit de 17 615 000 dollars). Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale n'a cessé de souligner que tous les États Membres devaient s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur imposait la Charte des Nations Unies (voir résolution 65/293)<sup>1</sup>.**

10. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2012, le solde impayé au titre du matériel appartenant aux contingents s'élevait à 9 443 000 dollars. Le Comité rappelle que, dans sa résolution 2036 (2012), le Conseil de sécurité a décidé de renforcer le dispositif d'appui à l'AMISOM afin qu'il prenne en compte le remboursement du matériel appartenant aux contingents, notamment des éléments habilitants et des multiplicateurs de force.

11. Le Comité consultatif a par ailleurs été informé qu'au 28 février 2013, les chiffres de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 concernant l'occupation des postes de l'UNSOA s'établissaient comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé<sup>a</sup></i>	<i>Effectif réel</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Contingents militaires	17 181	17 181	–
Police de l'AMISOM	270	93	65,6
Unités de police constituées de l'AMISOM	280	280	–
<b>Postes</b>			
Personnel recruté sur le plan international	223	207	7,2
Personnel recruté sur le plan national	152	125	17,8

<sup>a</sup> Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

12. Le Comité consultatif a reçu un tableau des dépenses effectives et des projections pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013, avec une explication des écarts. Au 28 février 2013, les dépenses s'élevaient à 259 617 400 dollars. À la fin de l'exercice financier en cours, le montant total des dépenses prévues devrait atteindre 434 233 100 dollars alors que les crédits ouverts représentaient 436 905 000 dollars, soit un solde inutilisé de 2 671 900 dollars.

## **IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014**

### **A. Mandat et résultats prévus**

13. Par sa résolution 1863 (2009), le Conseil de sécurité a autorisé l'UNSOA à offrir à l'AMISOM un dispositif d'appui logistique. Il a prolongé son mandat dans les résolutions ultérieures. Par la résolution 2093 (2013), la dernière en date, il a

<sup>1</sup> Voir également les résolutions 64/243, 62/236, 56/253 et 54/249 de l'Assemblée générale.

prolongé le mandat de l'UNSOA jusqu'au 28 février 2014. Le Conseil est convenu avec le Secrétaire général que l'UNOPS s'était acquitté de son mandat et devait maintenant être dissous, et il est également convenu qu'il devait être remplacé dès que possible par une nouvelle Mission politique spéciale élargie. Le Conseil a également décidé que l'UNSOA serait intégré dans la nouvelle mission des Nations Unies, et que son chef continuerait de rendre compte au Département de l'appui aux missions de la mise en œuvre du dispositif d'appui logistique à l'AMISOM, et ferait rapport au Représentant spécial du Secrétaire général sur l'appui logistique fourni à la nouvelle mission de l'ONU et sur la politique ou les questions politiques découlant des fonctions du Bureau qui intéressent le mandat de la nouvelle mission de l'ONU. Lors des échanges qu'il a eus avec le Secrétariat, le Comité a été informé que le nouveau mandat de l'UNSOA à l'appui de la nouvelle Mission ne donnerait pas lieu à des changements significatifs au niveau des ressources nécessaires et que tous les besoins supplémentaires seraient financés dans la limite des ressources disponibles.

14. Après avoir demandé des éclaircissements sur le rattachement hiérarchique de la nouvelle Mission, le Comité consultatif a été informé que l'UNSOA demeurerait une entité séparée et garderait son nom, sa structure et son identité tout en étant intégrée au dispositif d'ensemble des Nations Unies en Somalie. Le Directeur de l'UNSOA sera le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et fera rapport au Représentant spécial du Secrétaire général sur les questions concernant l'appui à la nouvelle Mission, dont il fera partie de l'équipe dirigeante. S'agissant de l'appui à l'AMISOM, le Directeur de l'UNSOA maintiendra les lignes hiérarchiques en vigueur par l'intermédiaire du Département de l'appui aux missions. **Le Comité consultatif souligne qu'il est important de respecter les différentes lignes hiérarchiques et recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de décrire les nouveaux arrangements pris dans ce domaine dans son prochain rapport à l'Assemblée, et en particulier leurs conséquences en matière de définition des responsabilités.**

15. Le Secrétaire général a indiqué dans son rapport que les succès militaires enregistrés par les forces de sécurité du Gouvernement fédéral de transition et l'AMISOM dans le centre-sud de la Somalie, et l'évolution de la situation politique, qui a abouti à la fin de la période de transition, à l'adoption d'une nouvelle constitution, à la formation d'un parlement et à la nomination d'un président, auraient d'importantes répercussions sur les opérations de la Mission. Compte tenu de ces faits, il est prévu que l'AMISOM consolide et renforce sa présence dans le centre-sud de la Somalie et qu'elle aura besoin de davantage de logements pour les bataillons permanents dans les postes de commandement de secteur de Baidoa, Belet Weyne et Kismaayo, car ses opérations pourraient devenir plus statiques à mesure qu'elle contiendra les éléments antigouvernementaux (voir A/67/712, par. 6).

16. Le Secrétaire général a indiqué que l'UNSOA poursuivrait l'exécution de son programme de construction, notamment la construction d'une nouvelle infrastructure permanente sur les sites opérationnels essentiels et qu'il renforcerait sa principale base d'appui de Mogadiscio ainsi que les trois plateformes logistiques de secteur de Kismaayo, Baidoa et Belet Weyne, afin d'être en mesure d'appuyer l'AMISOM en temps voulu. Le programme de construction de camps militaires suivrait celui du déploiement du personnel de l'AMISOM dans le centre-sud de la Somalie. Les grands projets de construction ci-après, dont la valeur dépasse 1 million de dollars, figurent dans le projet de budget : a) la première phase de la

construction, dans les secteurs 1 à 4, de camps militaires pouvant accueillir trois bataillons, pour un montant estimé à 15,3 millions de dollars; b) la construction, dans les secteurs 2 à 4, de trois plateformes de secteur, pour un montant estimé à 3,6 millions de dollars; et c) l'exploitation, par des opérateurs extérieurs, d'un parc de matériel et d'équipements lourds, pour un montant de 2,1 millions de dollars, établi sur la base d'un contrat existant portant sur des services analogues (voir A/67/712, par. 7 à 9; voir également par. 35 ci-dessous).

17. Le Secrétaire général fait valoir que l'appui des services médicaux reste une priorité et qu'il y aura des formations de soutien sanitaire de niveau II dans les secteurs 1, 2 et 3 et une formation de niveau I+ dans le secteur 4. Les services aériens commerciaux (avions et hélicoptères) d'évacuation sanitaire vers les plateformes de secteur ou vers Nairobi continueront, avec l'appui d'hélicoptères militaires, d'être assurés partout en Somalie. L'UNSOA fournira des services de niveaux III et IV au Kenya et en Afrique du Sud (A/67/712, par.11).

18. Pour ce qui est des ressources humaines, le Secrétaire général explique que l'appui qu'il sera nécessaire d'apporter en 2013/14 au centre-sud de la Somalie sera tel que l'UNSOA devra déployer davantage de ressources humaines dans les secteurs 2, 3 et 4. L'UNSOA s'articulera autour d'un quartier général établi à Nairobi, centré sur les fonctions de police, de gestion financière, de planification stratégique et d'administration, d'une base d'appui établie à Mombasa (offrant des services centraux d'appoint relatifs à l'entreposage, à la formation et aux technologies de l'information et de la communication) et des services opérationnels établis en Somalie, gérant les activités relatives à la mise en œuvre et à la tactique des opérations. L'UNSOA prévoit d'établir sa principale base logistique à Mogadiscio, ce qui implique d'y muter du personnel actuellement en poste à Mombasa. L'UNSOA transférera également des fonctions et du personnel au centre de services régional d'Entebbe. Au total, les effectifs seront plus nombreux à Mogadiscio et Entebbe et diminueront d'autant à Nairobi et à Mombasa, et le déploiement de nouveaux agents en Somalie aura des répercussions sur les coûts liés au personnel civil du fait des primes de sujétion, de mobilité et de danger. Pour l'exercice 2013/14, il est proposé d'augmenter les effectifs civils de l'UNSOA de 26 postes et emplois temporaires (voir A/67/712, par. 17 à 24; voir également par. 25 à 33 ci-dessous).

## **B. Coopération entre missions de la région**

19. Le Secrétaire général indique dans son rapport que l'UNSOA continuera principalement d'apporter un appui au Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) en matière de services administratifs, budgétaires et techniques. L'UNSOA a l'intention d'accroître sa coopération avec le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (voir A/67/712, par. 30).

20. Au paragraphe 33 de son rapport, le Secrétaire général fait référence à la création de l'Équipe de coordination et de planification des hauts responsables de l'AMISOM et de l'UNSOA, qui prend des décisions et élabore des directives stratégiques. Le Directeur du Bureau d'appui participe aussi régulièrement à des réunions avec des responsables des pays fournisseurs de contingents et la Commission de l'Union africaine, à des réunions entre l'Union africaine, les chefs des forces de défense des pays fournisseurs de contingents et le Comité de

coordination des opérations militaires, ainsi qu'à des réunions du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

21. Par ailleurs, l'UNSOA continue de collaborer étroitement avec les partenaires bilatéraux et les donateurs, et il participe aux réunions du Groupe de haut niveau chargé des politiques relatives à la Somalie et aux réunions de l'équipe de pays des Nations Unies pour la Somalie (voir A/67/712, par. 34 à 36).

### C. Ressources nécessaires

22. Les prévisions de dépenses de l'UNSOA pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 se montent à 448 439 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 11 534 200 dollars (2,6 %), en chiffres bruts, par rapport au crédit de 436 905 000 dollars ouvert pour l'exercice 2012/13. Le Comité consultatif note que, si l'on calcule la variation par rapport à la projection des dépenses de 2012/13 (434 233 100 dollars, voir par. 12 ci-dessus), l'augmentation des dépenses pour 2013/14 est d'un montant de 14 206 100 dollars. Le projet de budget prévoit le déploiement de 241 fonctionnaires recrutés sur le plan international et de 160 fonctionnaires recrutés sur le plan national, qui appuieront l'effectif autorisé de l'AMISOM – soit 17 191 militaires, 260 policiers et 280 membres d'unités de police constituées.

23. On trouvera une analyse détaillée des variations à la section III du projet de budget. Les principaux écarts sont les suivants :

a) Augmentation des besoins au titre des installations et des infrastructures (11 765 900 dollars) imputable principalement à la hausse du coût des services d'entretien liés pour la plupart aux services de gestion des campements à Mogadiscio en appui à 6 800 membres du personnel en uniforme et personnel civil de l'AMISOM, et dépenses plus importantes que prévu au titre du carburant et des lubrifiants en raison de l'utilisation et de l'entretien de 10 centres de distribution de carburant, contre 6 pour l'exercice 2012/13. Cette hausse est compensée en partie par la baisse des dépenses prévues au titre des fournitures d'entretien, qui résulte des stocks constitués pendant l'exercice précédent;

b) Augmentation des besoins au titre des transports aériens (7 984 200 dollars), imputable principalement au matériel et aux fournitures destinés aux infrastructures nécessaires aux opérations aériennes, à l'augmentation des frais de location et de fonctionnement des hélicoptères et à l'augmentation des dépenses de carburants et de lubrifiants;

c) Diminution des besoins au titre des effectifs militaires (6 992 700 dollars) tenant essentiellement au non-déploiement de matériel appartenant aux contingents pendant l'exercice 2013/14 puisque tous les effectifs militaires de l'AMISOM et le matériel dont ils auront besoin doivent être déployés d'ici au 30 juin 2013;

d) Diminution des besoins au titre des services médicaux (4 794 500 dollars), tenant essentiellement à la baisse du nombre d'évacuations sanitaires et d'hospitalisations prévues.

Par ailleurs, il est proposé dans le projet de budget d'augmenter les effectifs civils de 26 postes et emplois temporaires (voir par. 25 à 33 ci-après).

## 1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé (2012/13)<sup>a</sup></i>	<i>Effectif proposé (2013/14)</i>	<i>Variation</i>
Contingents de l'AMISOM	17 181	17 191	10
Police de l'AMISOM	270	260	(10)
Unités de police constituées de l'AMISOM	280	280	–
<b>Total</b>	<b>17 731</b>	<b>17 731</b>	<b>–</b>

<sup>a</sup> Représente le niveau le plus élevé de l'effectif autorisé pour l'exercice.

24. Les ressources demandées au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 s'élèvent à 98 850 500 dollars, ce qui représente une diminution de 5 374 200 dollars (5,2 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2012/13. La diminution proposée pour l'exercice 2013/14 est essentiellement liée à celle des effectifs militaires décrite plus haut au paragraphe 23 c).

## 2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé (2012/13)<sup>a</sup></i>	<i>Effectif proposé (2013/14)</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international (postes)	223	240	17
Personnel recruté sur le plan national (postes)	152	160	8
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	1	1
<b>Total</b>	<b>375</b>	<b>401</b>	<b>26</b>

<sup>a</sup> Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

25. Les dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 s'élèvent à 44 966 100 dollars, soit une augmentation de 2 922 100 dollars (7 %) par rapport à l'exercice précédent. Ces dépenses ont été calculées sur la base de taux de vacance de postes de 15,0 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 15,0 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, et de 15,0 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, tandis que des taux de 19,7 %, 29,6 % et 15,2 %, respectivement, avaient été approuvés pour 2012/13.

26. Cette variation est le résultat des éléments suivants :

a) Une augmentation de 2 682 500 dollars des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan international, correspondant à une augmentation nette de 17 postes, et aux frais associés au déploiement de 240 membres du personnel recruté sur le plan international, avec un taux de vacance de 15 % ;

b) Une augmentation de 72 900 dollars des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan national, correspondant à une augmentation nette de

huit postes, et aux frais associés au déploiement de 160 membres du personnel recruté sur le plan national, avec un taux de vacance de 15 %;

c) Une augmentation de 166 700 dollars des crédits demandés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), résultat de la création d'un poste P-4 pour assumer les responsabilités liées à Umoja et aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

27. L'effectif proposé tient compte de la création de 26 postes et emplois temporaires : a) création de 20 postes suite au transfert de fonctions relevant du budget de l'UNPOS, conformément à la résolution 67/246, dans laquelle l'Assemblée générale a approuvé le transfert de toutes les fonctions pertinentes relevant du budget de l'UNPOS; b) création, à la Section de la sûreté et de la sécurité, de huit nouveaux postes dédiés à la protection rapprochée du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'UNPOS; c) suppression d'un poste de la classe D-1 suite à la réorganisation de l'UNSOA; d) suppression de deux postes au vu de l'efficacité du Centre de services régional d'Entebbe (voir par. 40 ci-dessous); et e) création d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) à l'UNSOA, chargé des responsabilités relatives aux projets Umoja et IPSAS. Il est proposé de transférer huit postes de l'UNSOA au Centre de services régional (voir A/67/712, par. 24; voir également par. 40 ci-dessous). On trouvera une description détaillée des changements proposés pour chaque composante dans le budget (voir A/67/712, par. 41 à 65).

28. Il est proposé que, pendant l'exercice 2013/14, l'UNSOA réorganise ses effectifs civils en trois composantes : Bureau du Directeur, opérations d'appui pour la Somalie et services de gestion stratégique. Les tâches des services administratifs seront redistribuées entre les opérations d'appui pour la Somalie et les services de gestion stratégique, ce qui entraînera la suppression d'un poste D-1 dans les services administratifs. En outre, compte tenu de l'amélioration des conditions de sécurité sur le théâtre des opérations et des effectifs du quartier général de l'AMISOM à Mogadiscio, l'UNSOA déploiera davantage de fonctionnaires en Somalie. L'UNSOA aura un quartier général à Nairobi comprenant deux grands services : le Bureau du Directeur et les Services de gestion stratégique (voir A/67/712, par. 41 et 42).

29. Après avoir demandé des précisions sur le transfert des fonctions relevant de l'UNPOS, le Comité consultatif a été informé que les 20 postes concernés étaient les suivants : deux postes de spécialiste de la sécurité à la classe P-3; un poste d'agent de sécurité du Service mobile; trois postes d'agent de protection du Service mobile; trois postes d'agent de protection rapprochée du Service mobile; quatre postes d'assistant de sécurité recrutés sur le plan national; deux postes d'assistant aux télécommunications du Service mobile; trois postes d'assistant aux télécommunications recruté sur le plan national; et deux postes d'assistant génie recruté sur le plan national. Le Comité a également été informé que des gains d'efficacité de 10 % avaient pu être réalisés grâce à l'intégration des structures d'appui administratif de l'UNPOS à l'UNSOA. **Le Comité consultatif note que, malgré les gains d'efficacité annoncés, l'intégration des structures d'appui administratif n'a en fait entraîné aucune économie réelle. Le Comité encourage la Mission à étudier les possibilités de réaliser des économies et souhaite que des propositions en ce sens lui soient présentées dans le projet de budget pour 2014/15.**

30. S'agissant de la création de huit nouveaux postes d'agent du Service mobile à la Section de la sécurité et de la sûreté, le Secrétaire général indique que la zone d'intervention en Somalie est extrêmement hostile et instable et que des services de protection rapprochée seraient aussi fournis aux membres du personnel de l'UNPOS et de l'UNSOA qui se rendent en des endroits dangereux. Les évaluations des risques de sécurité indiquent qu'il faut renforcer la protection rapprochée du Représentant spécial du Secrétaire général tant au Kenya qu'en Somalie. L'équipe de protection rapprochée se compose actuellement de six spécialistes de la protection des personnes, ce qui ne permet pas d'assurer une protection complète. Les huit postes supplémentaires permettraient d'assurer une protection rapprochée 24 heures sur 24, sept jours sur sept (voir A/67/712, par. 55 à 60).

31. Après avoir demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que des opérations de protection rapprochée étaient menées 24 heures sur 24, sept jours sur sept contre des menaces spécifiques. Chaque escorte doit se composer d'au moins quatre agents de sécurité pour que la protection de l'intéressé soit assurée à tout moment. Ces agents, qui font tous partie du Service mobile, seront aidés de chauffeurs du Service mobile ou des services généraux. Plusieurs équipes seront nécessaires pour assurer les services de protection 24 heures sur 24, sept jours sur sept, de sorte que 12 agents au minimum devront être déployés, sans compter les chauffeurs et le personnel d'appui. Il a donc été expliqué que l'équipe en Somalie se composerait de 12 membres du personnel et du coordonnateur et de son adjoint. Comme l'équipe de protection compte six membres à l'heure actuelle, huit nouveaux postes seront nécessaires.

32. S'agissant des postes de coordonnateur et de coordonnateur adjoint, le Comité a été informé qu'il s'agissait de coordonner et de gérer une ou plusieurs opérations de protection rapprochée, ce qui réclamait un poste d'administrateur responsable de la coordination de la protection, aidé d'un ou plusieurs agents du Service mobile spécialisés dans les questions de coordination de la protection. Étant donné la fréquence des déplacements de la personne protégée et le congé de détente auquel a droit le coordonnateur toutes les quatre semaines, le poste de coordonnateur adjoint est indispensable pour assurer la protection de l'intéressé en tout moment.

**33. Le Comité consultatif recommande l'approbation des changements que le Secrétaire général a proposé d'apporter au tableau d'effectif.**

### 3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué 2012/13</i>	<i>Montant proposé 2013/14</i>	<i>Variation</i>
290 636 300	304 622 600	13 986 300

34. Le montant prévu des dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 s'élève à 304 622 600 dollars, soit une hausse de 13 986 300 dollars (4,8 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2012/13, qui est essentiellement imputable à l'augmentation des besoins au titre des installations et infrastructures et des transports aériens présentée aux paragraphes 23 a) et b) ci-dessus.

### Construction

35. Dans le projet de budget, les ressources qui ont été demandées pour les constructions sont d'un montant de 24 363 800 dollars, soit une augmentation de 1 303 100 dollars (5,7 %) par rapport au crédit ouvert pour 2012/13, d'un montant de 23 060 700 dollars. Après avoir demandé des précisions, le Comité a été informé que les taux d'exécution du budget au titre des constructions étaient les suivants : pour 2009/10, 15 452 400 dollars pour un crédit ouvert d'un montant de 41 737 000 dollars (37,0 %); pour 2010/11, 30 593 362 dollars pour un crédit ouvert d'un montant de 34 486 300 dollars (88,7 %); pour 2011/12, 14 812 600 dollars pour un crédit ouvert d'un montant de 27 709 800 dollars (53,5 %); et pour 2012/13, à la fin du mois de mars 2013, 8,6 millions de dollars pour un crédit ouvert d'un montant de 23 060 700 dollars (37,3 %). **À cet égard, le Comité rappelle ses commentaires passés sur la nécessité de superviser de près les projets de construction pour en garantir la livraison aussi rapide que possible (voir A/66/718/Add.19, par. 69). Compte tenu du caractère variable des taux d'exécution des projets à l'UNSOA depuis 2009, et de la tendance avérée à la sous-utilisation des ressources pour cette catégorie de dépenses, le Comité consultatif ne recommande pas l'augmentation des crédits ouverts au titre des projets de construction. Il recommande que les ressources prévues pour les constructions soient maintenues à leur niveau actuel (23 060 700 dollars) en 2013/14. Si des ressources supplémentaires s'avéraient nécessaires en 2013/14 pour les constructions, il conviendrait qu'il en soit rendu compte dans le rapport sur l'exécution du budget.**

### Services d'entretien

36. Un montant de 16 322 600 dollars est demandé au titre des services d'entretien, soit une augmentation de 7 979 000 dollars (95,6 %) par rapport au crédit ouvert pour 2012/13, d'un montant de 8 343 600 dollars. Après avoir demandé des précisions, le Comité a été informé que les taux d'exécution du budget pour les services d'entretien étaient relativement bas en raison des difficultés et lenteurs liées à la conclusion d'accords à long terme pour les services d'exploitation des camps et les services d'entretien. Le Comité a par ailleurs été informé que ce processus devrait être achevé à la fin de l'exercice en cours et que tous les services nécessaires à toutes les installations dans tous les secteurs devraient alors être opérationnels. Le Comité note que les dépenses pour l'exercice 2011/12 au titre des services d'entretien sont d'un montant de 2 355 400 dollars, alors que le crédit ouvert était de 6 036 300 dollars, soit une sous-utilisation de 61,0 %. Le Comité a également été informé qu'au 31 janvier 2013, les dépenses de l'exercice en cours au titre des services d'entretien étaient d'un montant de 3 732 300 dollars, soit 44,7 % du crédit ouvert, d'un montant de 8 343 600 dollars. **Compte tenu des faibles taux d'exécution lors de l'exercice précédent et de l'exercice en cours (au 31 janvier 2013), le Comité consultatif ne recommande pas l'augmentation des crédits ouverts au titre des services d'entretien. Il recommande que les ressources prévues pour les services d'entretien soient maintenues à leur niveau actuel (8 343 600 dollars) en 2013/14. Si des ressources supplémentaires s'avéraient nécessaires en 2013/14 pour les constructions, il conviendrait qu'il en soit rendu compte dans le rapport sur l'exécution du budget.**

### Consultants

37. Dans son rapport (A/67/712), le Secrétaire général demande un montant de 2 328 400 dollars pour les consultants, soit une augmentation de 86 100 dollars (3,8 %) par rapport au crédit ouvert pour 2012/13, d'un montant de 2 242 300 dollars. Au paragraphe 18 de son rapport, le Secrétaire général explique qu'au regard de la situation en Somalie sur le plan de la sécurité, il est nécessaire de conclure des contrats avec des prestataires de services (compagnies commerciales et entrepreneurs ou consultants individuels) aux fins de l'exécution du mandat. D'après les données qui lui ont été communiquées, le Comité consultatif note qu'au 31 janvier 2013, les dépenses au titre des consultants étaient d'un montant de 610 400 dollars, alors que le crédit ouvert pour l'exercice était de 2 242 300 dollars. À cet égard, le Comité rappelle ses observations précédentes sur le recours à des consultants par l'UNSOA (voir A/66/718/Add.19, par. 66).

38. Après avoir demandé un complément d'information, le Comité a été informé que les consultants seraient utilisés comme des renforts permettant de former les soldats de l'AMISOM sur des questions telles que le matériel d'approvisionnement en diesel, l'entretien des véhicules et les procédures à suivre dans ce domaine, le dépannage des véhicules, le stockage et la distribution de carburant ou le stockage et la distribution de rations, et qu'ils effectueraient également des inspections à des fins de contrôle de la qualité. L'UNSOA ne dispose pas de suffisamment de personnel pour mener ces formations et, pour des raisons de sécurité, les ressortissants somaliens ne sont pas autorisés dans les installations tactiques de l'AMISOM bien qu'ils puissent pénétrer dans ses camps permanents. Par ailleurs, le recrutement de personnel national dans les secteurs est conditionné à l'adoption d'une politique gouvernementale sur la question qui viendrait l'autoriser. **Compte tenu du faible taux d'exécution du budget pendant l'exercice en cours en ce qui concerne les consultants, le Comité consultatif ne recommande pas l'approbation de l'augmentation des crédits ouverts pour les consultants. Il recommande que les ressources prévues pour les consultants soient maintenues à leur niveau actuel (2 242 300 dollars) en 2013/14. Si des ressources supplémentaires s'avéraient nécessaires en 2013/14 pour les consultants, il conviendrait qu'il en soit rendu compte dans le rapport sur l'exécution du budget. Par ailleurs, le Comité encourage l'UNSOA à avoir recours dans la mesure du possible à du personnel recruté sur le plan national.**

### Carburant

39. D'après les données qui lui ont été communiquées, le Comité consultatif note l'augmentation des frais moyens de carburant au titre des transports terrestres (6,6 millions de litres au coût moyen de 1,42 dollar le litre en 2013/14 contre 7,4 millions de litres au coût moyen de 1,41 dollar le litre en 2012/13) et des transports aériens (3,8 millions de litres au coût moyen de 1,8 dollar le litre en 2013/14 contre 4,4 millions de litres au coût moyen de 1,2 dollar le litre en 2012/13). **Le Comité consultatif recommande qu'à l'avenir, lors des négociations avec les fournisseurs, et en particulier lorsque le volume acheté est plus important, tous les efforts nécessaires soient déployés pour négocier un prix unitaire moyen plus intéressant.**

## V. Questions diverses

### Centre de services régional d'Entebbe

40. Dans son rapport sur le projet de budget, le Secrétaire général indique qu'il est proposé de renforcer les fonctions financières et de gestion de ressources humaines exécutées au Centre de services régional d'Entebbe en 2013/14 afin d'harmoniser le régime des services partagés du centre régional avec Umoja et de mettre en œuvre Inspira dans le cadre de la délégation accrue de pouvoir aux missions. Il est proposé de réaffecter au total huit postes de l'UNSOA au centre régional, à savoir 5 postes de la Section des finances, 2 postes de la Section des ressources humaines et 1 poste du service chargé des communications et de l'informatique. Le rapport indique qu'au vu de l'efficacité des services du Centre, il est proposé de supprimer un poste de la classe P-4 et un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Section des finances de l'UNSOA. La part des coûts du Centre de services régional revenant à l'UNSOA est de 1 943 300 dollars (voir A/67/712, par. 31, 32 et 65; voir aussi par. 27 ci-dessus).

### Suite à donner aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes

41. Un résumé des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice 2010/11 (voir A/66/5 (Vol. II), chap. II) est présenté dans la section V.C du rapport de présentation du budget. Le Comité note que l'UNSOA a appliqué deux des sept recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Les cinq autres recommandations sont en cours d'application : a) l'UNSOA a comptabilisé ses biens non durables au 30 juin 2012; b) l'UNSOA a entamé l'examen de l'inventaire des stocks stratégiques pour déploiement rapide pour s'assurer de la disponibilité des moyens nécessaires, et s'est engagé à utiliser ces stocks stratégiques si cela est avantageux sur le plan économique; c) l'UNSOA a mis en place des mécanismes de contrôle des marchés fractionnés pour remédier aux faiblesses antérieures et éviter la présentation de dossiers a posteriori; d) l'UNSOA respecte pleinement la délégation de pouvoir consentie au titre du Manuel des achats et du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation; et e) l'administration de la mission encourage le personnel recruté sur le plan international à utiliser la prestation à laquelle ils ont droit pour s'acheter des voitures individuelles. **Le Comité consultatif prend note des mesures prises à ce jour par l'UNSOA pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et ne doute pas que les autres recommandations seront appliquées sans tarder.**

### Programme environnemental

42. Le Secrétaire général indique que l'UNSOA a enregistré des avancées concernant le lancement de son programme pour l'environnement, fondé sur une évaluation réalisée en 2010 par le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Le ramassage des déchets dans toute la ville doit commencer en 2013 et les installations de tri et de traitement des déchets doivent être opérationnelles en 2013. Une décharge d'enfouissement de cendres sera mise en service par des sous-traitants de l'UNSOA en 2013. Toutes les eaux usées de l'AMISOM et de l'UNSOA sont traitées par des fosses sceptiques traditionnelles ou des stations d'épuration modernes et aucun camp militaire permanent ne rejette

d'eaux non traitées dans l'environnement. Le Secrétaire général précise également que l'UNSOA examine actuellement les possibilités d'installer des systèmes de production d'énergie respectueux de l'environnement (photovoltaïques, éoliens) dans les camps militaires permanents, en vue de réduire la consommation de combustibles fossiles et leur empreinte carbone (voir A/67/712, par. 29). **Le Comité consultatif salue les efforts de l'UNSOA pour limiter l'empreinte environnementale de ses opérations et l'encourage à continuer de mettre au point des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement.**

## VI. Conclusion

43. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement du soutien logistique de l'AMISOM et d'autres activités immédiates liées à une future opération de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 sont présentées dans la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/67/600). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012, d'un montant de 3 335 300 dollars, ainsi que le montant de 15 457 000 dollars correspondant aux recettes et ajustements divers de l'exercice achevé au 30 juin 2012 soient portés au crédit des États Membres.**

44. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement du soutien logistique de l'AMISOM pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 sont présentées dans la section IV du projet de budget (A/67/712). **Les recommandations du Comité consultatif sont les suivantes :**

a) **Ouvrir un crédit de 439 071 000 dollars pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014;**

b) **Mettre en recouvrement un montant de 439 071 000 dollars si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat du soutien logistique de l'AMISOM, à raison de 36 589 250 dollars par mois.**

### *Documentation*

- Exécution du budget d'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/67/600)
- Budget du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/67/712)
- Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2013/69)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/66/5 (Vol. II), chap. II)

- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/67/5 (Vol. II), chap. II)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les observations et recommandations sur les questions transversales concernant les opérations de maintien de la paix (A/67/780)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de l'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 et projet de budget du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/718/Add.19)
- Résolutions 65/306 et 66/280 de l'Assemblée générale sur le financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité
- Résolution 2093 (2013) du Conseil de sécurité